

# Enquête sur le télétravail transfrontalier

Présentation des résultats – *Janvier 2023*

---



## Remarque introductive

- Une enquête relative à la pratique du télétravail transfrontalier en entreprise a été réalisée par l'UEL et ses membres, en collaboration avec la Chambre de Commerce et la Chambre des Métiers. Cette enquête a été effectuée entre le 10 août et le 30 septembre 2022.
- L'objectif de l'enquête était de comprendre les avantages, inconvénients et les freins au télétravail transfrontalier pour les entreprises du pays, afin d'en évaluer l'impact pour ces dernières selon le secteur d'activité et, plus généralement, l'impact sur la croissance économique du pays et le maintien de l'emploi.
- 1073 entreprises, employant en moyenne un total de 140 450 employés (sur les 360 000\* employés du secteur privé du Luxembourg, hors secteur primaire et administrations publiques et assimilés) ont participé à cette enquête et ont fourni des réponses (complètes ou partielles) au questionnaire. Les entreprises participantes sont aussi bien des entreprises qui pratiquent actuellement le télétravail, que celles qui ne le pratiquent pas.
- Les réponses marquées d'un astérisque sont celles pour lesquelles seules les entreprises participantes pratiquant actuellement le télétravail (soit 568 entreprises sur 1073) ont répondu. Par ailleurs, certaines données présentées peuvent n'être qu'approximatives lorsque les réponses étaient partielles ou incomplètes.
- Le présent document résume les tendances générales résultant de cette enquête, tout d'abord sur une base multisectorielle, puis sur une base sectorielle.

\*Données au 30/06/2022 de l'IGSS

# SOMMAIRE

1. Synthèse des données collectées – p.4
2. Synthèse des tendances sectorielles  
– p.10
3. Nos recommandations – p.13
4. Chiffres clefs par industrie – p.16

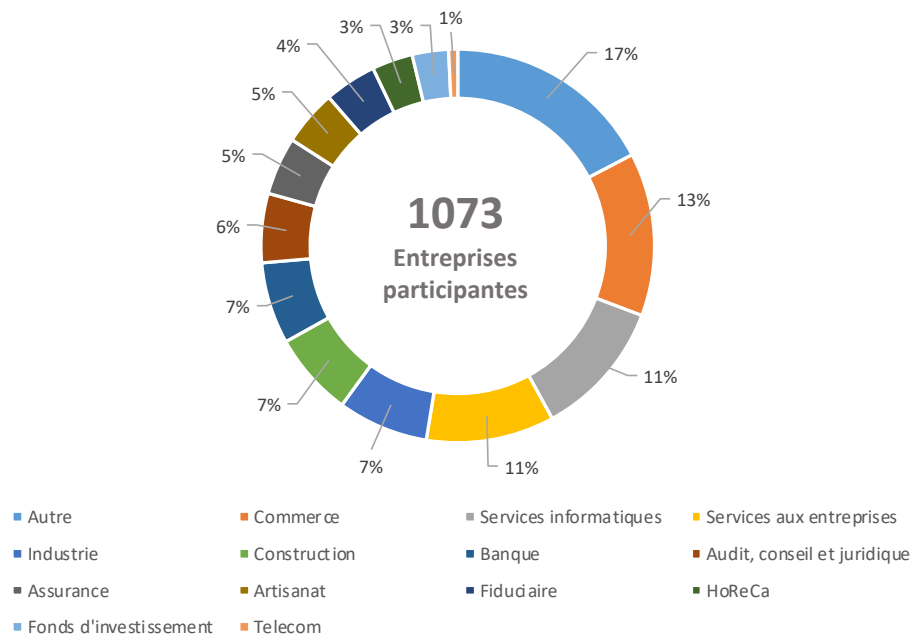


# 1. Synthèse des données collectées



# Représentativité des entreprises participantes

Secteurs d'activité des entreprises participantes



| Secteur d'activité       | Répartition des entreprises participantes par secteur d'activité | Pourcentage général d'entreprises au Luxembourg (par secteur) <sup>1</sup> |
|--------------------------|------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------|
| Industrie                | 7%                                                               | 2%                                                                         |
| Commerce                 | 13%                                                              | 15%                                                                        |
| Activités financières    | 24%                                                              | 3%                                                                         |
| HoReCa                   | 3%                                                               | 6%                                                                         |
| Construction             | 7%                                                               | 9%                                                                         |
| Artisanat                | 5%                                                               | 16%                                                                        |
| Services informatiques   | 11%                                                              | 17% <sup>2</sup>                                                           |
| Services aux entreprises | 11%                                                              | 5%                                                                         |
| Telecom                  | 1%                                                               | 5%                                                                         |
| Autres                   | 17%                                                              | 22% <sup>3</sup>                                                           |
| <b>Total</b>             | <b>1073 entreprises</b>                                          | <b>48 783 entreprises</b>                                                  |

<sup>1</sup> Source : Statec

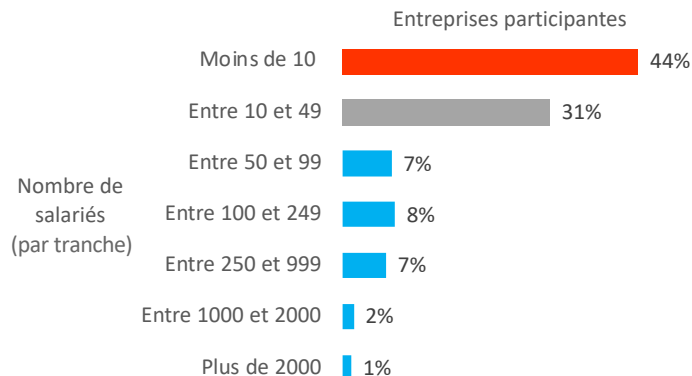
<sup>2</sup> Inclus les activités spécialisées, scientifiques et techniques

<sup>3</sup> Inclus les activités immobilières, de transports, d'enseignement et de santé

# Données sur les salariés des entreprises participantes



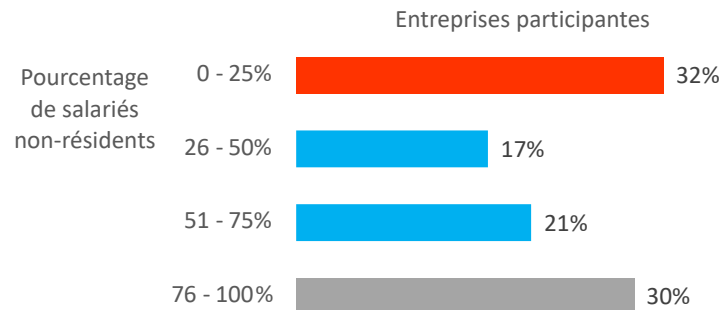
## Répartition des entreprises participantes par nombre de salariés (par tranche)



*Commentaire :* 75% des entreprises participantes ont moins de 50 salariés. En comparaison, 97% des entreprises au Luxembourg ont moins de 50 salariés d'après [le Statec](#). Par conséquent, les moyennes et grandes entreprises sont légèrement sur-représentées dans cette enquête.



## Répartition des entreprises participantes par pourcentage de salariés non-résidents



*Commentaire :* Plus de 50% des entreprises participantes ont une population salariée composée d'au moins 50% de non-résidents. Ceci est en ligne avec le pourcentage de salariés non-résidents du Luxembourg, qui s'élève à 47% de la population active pour 2022 d'après [le Statec](#).

# Chiffres clefs sur les pratiques actuelles

1073

entreprises participantes  
(dont 76% du secteur non-financier et  
75% ont moins de 50 salariés)

Les salariés des  
entreprises participantes  
représentent

39%

du total des salariés  
travaillant au  
Luxembourg

60%\*

des entreprises participantes  
pratiquant le télétravail ont entre 76%  
et 100% de salariés effectivement  
autorisés à télétravailler

48%\*

des entreprises participantes ne permettent pas la  
pratique du télétravail à certaines catégories de  
salariés (dont 6% n'autorisent pas le télétravail aux  
salariés frontaliers)

41%\*

des entreprises participantes autorisent actuellement  
2 jours de télétravail ou plus par semaine. De plus,  
18% des entreprises participantes\* appliquent un  
traitement différencié en fonction de la résidence des  
salariés

\* Base de répondants réduite (568 entreprises sur 1073)

## Chiffres clefs sur les pratiques envisagées

**83%\***

des entreprises participantes pratiquant le télétravail souhaiteraient avoir la possibilité d'offrir à leurs salariés 2 jours de télétravail ou plus par semaine, en toute neutralité fiscale et de sécurité sociale

**67%**

des entreprises participantes envisagent d'autoriser, respectivement de continuer à autoriser, le télétravail dans le futur

**92%\***

des entreprises participantes pratiquant le télétravail estiment que des démarches supplémentaires pour augmenter les seuils de « tolérance » devraient être entreprises par le Luxembourg (au niveau régional ou européen / international)

**40%\***

des entreprises participantes pratiquant le télétravail ont déjà perdu un candidat potentiel car elles ne proposaient pas assez de télétravail. D'après elles, ce chiffre est en augmentation constante

\* Base de répondants réduite (568 entreprises sur 1073)



# Synthèse des tendances constatées

Les données collectées lors de la réalisation de cette enquête permettent de mettre en évidence un besoin des entreprises qui autorisent actuellement le télétravail\* d'avoir la possibilité d'accorder plus de jours de télétravail hebdomadaire en toute neutralité fiscale et de sécurité sociale (pour leurs salariés et leur entreprise), afin de pouvoir répondre aux demandes de leurs salariés en la matière.

En effet, on notera par exemple que 40% des entreprises participantes qui autorisent actuellement le télétravail\* ont indiqué avoir déjà perdu un candidat potentiel car elles ne proposaient pas assez de télétravail.

- Ainsi, il apparaît que :
  - Les entreprises participantes qui autorisent le télétravail\* souhaiteraient voir augmenter à 2 jours ou plus le nombre de jours de télétravail hebdomadaire pouvant être presté en toute neutralité fiscale et de sécurité sociale. Le nombre de jours souhaité est relativement uniforme, indépendamment du secteur d'activité de ces entreprises ou de leur taille ;
  - De plus, ces entreprises s'accordent à dire que des démarches proactives devraient être entreprises par le gouvernement luxembourgeois pour augmenter les seuils fiscaux et de sécurité sociale (ces seuils constituant l'un des freins majeurs au télétravail) et clarifier les règles applicables en matière d'établissement stable.

\* Base de répondants réduite (568 entreprises sur 1073)

## 2. Synthèse des tendances sectorielles



## Comparaison des secteurs financier et non-financier (1/2)

### *Chiffres clefs sur les pratiques actuelles*

|                                                                                                                              | Secteur financier <sup>1</sup> | Secteur non-financier <sup>2</sup> | Tous |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------|------------------------------------|------|
| Total des entreprises participantes                                                                                          | 262                            | 811                                | 1073 |
| Entreprises autorisant le télétravail                                                                                        | 217                            | 485                                | 702  |
| % des entreprises participantes pour lesquelles entre 76% et 100% de salariés sont autorisés à télétravailler <sup>3</sup>   | 71%                            | 55%                                | 60%  |
| % des entreprises participantes autorisant actuellement 2 jours de télétravail ou plus par semaine <sup>3</sup>              | 40%                            | 42%                                | 41%  |
| % des entreprises participantes ne permettant pas la pratique du télétravail à certaines catégories de salariés <sup>3</sup> | 44%                            | 51%                                | 49%  |

<sup>1</sup> Secteur financier : Assurance, Audit et conseil, Banques, Fiduciaires et Fonds

<sup>2</sup> Secteur non-financier : Artisanat, Commerce, Construction, HoReCa, Industrie, Services IT, Télécommunication et Autres

<sup>3</sup> Base de répondants réduite (i.e. entreprises participantes autorisant actuellement le télétravail)

## Comparaison des secteurs financier et non-financier (2/2)

### Chiffres clefs sur les pratiques envisagées

|                                                                                                                                                                               | Secteur financier <sup>1</sup> | Secteur non-financier <sup>2</sup> | Tous |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------|------------------------------------|------|
| % d'entreprises envisageant d'autoriser le télétravail                                                                                                                        | 88%                            | 61%                                | 67%  |
| % d'entreprises en faveur de démarches supplémentaires initiées par le Luxembourg pour augmenter les seuils <sup>3</sup>                                                      | 90%                            | 93%                                | 92%  |
| % des entreprises participantes qui souhaiteraient pouvoir offrir 2 jours de télétravail ou plus par semaine, en toute neutralité fiscale et de sécurité sociale <sup>3</sup> | 83%                            | 83%                                | 83%  |
| % des entreprises participantes qui ont déjà perdu un candidat potentiel car elles ne proposaient pas assez de télétravail <sup>3</sup>                                       | 42%                            | 39%                                | 40%  |

<sup>1</sup> Secteur financier : Assurance, Audit et conseil, Banques, Fiduciaires et Fonds

<sup>2</sup> Secteur non-financier : Artisanat, Commerce, Construction, HoReCa, Industrie, Services IT, Télécommunication et Autres

<sup>3</sup> Base de répondants réduite (i.e. entreprises participantes autorisant actuellement le télétravail)

### 3. Nos recommandations



## Nos recommandations (1/2)

Compte tenu des réponses exprimées par les entreprises, il nous semble important que le gouvernement luxembourgeois :

- renforce ses démarches proactives tout d'abord auprès de l'Allemagne, la Belgique et la France (puis au niveau européen ou international dans un second temps)
- afin d'obtenir la mise en place d'une « sphère de sécurité » (« safe-harbour ») permettant aux salariés frontaliers d'effectuer deux jours de télétravail par semaine, en toute neutralité fiscale et de sécurité sociale (tant pour les salariés que pour leur entreprise).

Cette adaptation du cadre du télétravail transfrontalier est en effet nécessaire pour permettre aux employeurs qui le souhaitent (et qui en ont la possibilité matérielle) de répondre positivement aux demandes de leurs salariés en la matière.

Indépendamment de la mise en œuvre d'une telle sphère de sécurité, il nous semble également important que le gouvernement luxembourgeois entreprenne, dès à présent, des démarches proactives auprès de l'Allemagne, la Belgique et la France afin de clarifier les règles applicables en matière de reconnaissance d'un établissement stable en cas de télétravail transfrontalier. En outre, l'absence de reconnaissance d'un établissement stable, dès lors que le télétravail transfrontalier reste en deçà des seuils de tolérance actuels, devrait également être discutée.



## Nos recommandations (2/2)



En pratique, il nous semble que la mise en place d'une « sphère de sécurité » de 2 jours de télétravail par semaine impliquerait de négocier :

- Le relèvement du seuil de sécurité sociale à 41% ;
- Le relèvement et l'harmonisation des seuils fiscaux à 96 jours par an ;
- La clarification/confirmation de l'absence d'établissement stable pour les entreprises lorsque le télétravail est effectué en deçà de ce seuil de 2 jours par semaine ;
- La simplification et l'harmonisation des modalités de calcul des seuils de tolérance ; et
- L'allègement de la charge administrative relative au télétravail pour les aspects de sécurité sociale (e.g. A1) et de fiscalité.

## 4. Chiffres clefs par industrie





## Artisanat - Pratiques actuelles

49

entreprises participantes  
(représentant 6% des réponses du secteur  
non-financier)

45%

des entreprises participantes **autorisent** la  
pratique du télétravail à leurs salariés

30%\*

des entreprises  
participantes pratiquant  
le télétravail ont entre  
51% et 75% de salariés  
effectivement autorisés  
à télétravailler

93%\*

des entreprises participantes ne permettent  
pas la pratique du télétravail à certaines  
catégories de salariés

20%\*

des entreprises participantes pratiquant le  
télétravail autorisent 2 jours ou plus de télétravail  
par semaine. De plus, **10%** des entreprises  
participantes\* appliquent un traitement  
différentié en fonction de la résidence des salariés

## Artisanat - Pratiques envisagées

-  **40%\*** des entreprises participantes pratiquant le télétravail souhaiteraient avoir la possibilité d'offrir à leurs salariés 2 jours de télétravail ou plus par semaine, en toute neutralité fiscale et de sécurité sociale
-  **43%** des entreprises participantes envisagent d'autoriser, respectivement de continuer à autoriser, le télétravail dans le futur
-  **100%\*** des entreprises participantes pratiquant le télétravail estiment que des démarches supplémentaires pour augmenter les seuils de « tolérance » devraient être entreprises par le Luxembourg (au niveau régional ou européen / international)

## Assurance – Pratiques actuelles

51

entreprises participantes  
(représentant 19% des réponses du secteur  
financier)

96%

des entreprises participantes **autorisent** la  
pratique du télétravail à leurs salariés

80%

des entreprises  
participantes pratiquant  
le télétravail ont entre  
76% et 100% de salariés  
effectivement autorisés  
à télétravailler

37%

des entreprises participantes ne permettent  
pas la pratique du télétravail à certaines  
catégories de salariés (dont 2% n'autorisent  
pas le télétravail aux salariés frontaliers)

48%

des entreprises participantes pratiquant le  
télétravail autorisent 2 jours ou plus de télétravail  
par semaine. De plus, **22%** des entreprises  
participantes appliquent un traitement différencié  
en fonction de la résidence des salariés



## Assurance – Pratiques envisagées

**85 %**

des entreprises participantes pratiquant le télétravail souhaiteraient avoir la possibilité d'offrir à leurs salariés 2 jours de télétravail ou plus par semaine, en toute neutralité fiscale et de sécurité sociale

**94 %**

des entreprises participantes envisagent d'autoriser, respectivement de continuer à autoriser, le télétravail dans le futur

**89 %**

des entreprises participantes pratiquant le télétravail estiment que des démarches supplémentaires pour augmenter les seuils de « tolérance » devraient être entreprises par le Luxembourg (au niveau régional ou européen / international)

**48 %**

des entreprises participantes pratiquant le télétravail ont déjà perdu un candidat potentiel car elles ne proposaient pas assez de télétravail. Ce chiffre est en augmentation constante

## Audit et Conseil – Pratiques actuelles

61

entreprises participantes  
(représentant 23% des réponses du secteur  
financier)

80%

des entreprises participantes **autorisent** la  
pratique du télétravail à leurs salariés

52%\*

des entreprises  
participantes pratiquant  
le télétravail ont entre  
76% et 100% de salariés  
effectivement autorisés  
à télétravailler

46%\*

des entreprises participantes ne permettent  
pas la pratique du télétravail à certaines  
catégories de salariés (dont 4% n'autorisent  
pas le télétravail aux salariés frontaliers)

50%\*

des entreprises participantes pratiquant le  
télétravail autorisent 2 jours ou plus de télétravail  
par semaine. De plus, **13%** des entreprises  
participantes appliquent un traitement différencié  
en fonction de la résidence des salariés



## Audit et Conseil – Pratiques envisagées

**76 %\***

des entreprises participantes pratiquant le télétravail souhaiteraient avoir la possibilité d'offrir à leurs salariés 2 jours de télétravail ou plus par semaine, en toute neutralité fiscale et de sécurité sociale

**85 %**

des entreprises participantes envisagent d'autoriser, respectivement de continuer à autoriser, le télétravail dans le futur

**93 %\***

des entreprises participantes pratiquant le télétravail estiment que des démarches supplémentaires pour augmenter les seuils de « tolérance » devraient être entreprises par le Luxembourg (au niveau régional ou européen / international)

**39 %\***

des entreprises participantes pratiquant le télétravail ont déjà perdu un candidat potentiel car elles ne proposaient pas assez de télétravail. Ce chiffre est en augmentation constante

## Banques – Pratiques actuelles

72

entreprises participantes  
(représentant 27% des réponses du secteur  
financier)

83%

des entreprises participantes **autorisent** la  
pratique du télétravail à leurs salariés

70%\*

des entreprises  
participantes pratiquant  
le télétravail ont entre  
76% et 100% de salariés  
effectivement autorisés  
à télétravailler

68%\*

des entreprises participantes ne permettent  
pas la pratique du télétravail à certaines  
catégories de salariés (dont 6% n'autorisent  
pas le télétravail aux salariés frontaliers)

35%\*

des entreprises participantes pratiquant le  
télétravail autorisent 2 jours de télétravail par  
semaine. De plus, **33%** des entreprises  
participantes appliquent un traitement différencié  
en fonction de la résidence des salariés



## Banques – Pratiques envisagées

**88 % \***

des entreprises participantes pratiquant le télétravail souhaiteraient avoir la possibilité d'offrir à leurs salariés 2 jours de télétravail ou plus par semaine, en toute neutralité fiscale et de sécurité sociale

**97 %**

des entreprises participantes envisagent d'autoriser, respectivement de continuer à autoriser, le télétravail dans le futur

**89 %\***

des entreprises participantes pratiquant le télétravail estiment que des démarches supplémentaires pour augmenter les seuils de « tolérance » devraient être entreprises par le Luxembourg (au niveau régional ou européen / international)

**47 %\***

des entreprises participantes pratiquant le télétravail ont déjà perdu un candidat potentiel car elles ne proposaient pas assez de télétravail. Ce chiffre est en augmentation constante



## Commerce – Pratiques actuelles

144

entreprises participantes  
(représentant 18% des réponses du secteur  
non-financier)

43%

des entreprises participantes **autorisent** la  
pratique du télétravail à leurs salariés

40%\*

des entreprises  
participantes pratiquant  
le télétravail ont entre  
76% et 100% de salariés  
effectivement autorisés  
à télétravailler

39%\*

des entreprises participantes ne permettent  
pas la pratique du télétravail à certaines  
catégories de salariés (dont 3% n'autorisent  
pas le télétravail aux salariés frontaliers)

40%\*

des entreprises participantes pratiquant le  
télétravail autorisent 2 jours ou plus de télétravail  
par semaine. De plus, **3%** des entreprises  
participantes appliquent un traitement différencié  
en fonction de la résidence des salariés

## Commerce - Pratiques envisagées

**77 %\***

des entreprises participantes pratiquant le télétravail souhaiteraient avoir la possibilité d'offrir à leurs salariés 2 jours de télétravail ou plus par semaine, en toute neutralité fiscale et de sécurité sociale

**41 %**

des entreprises participantes envisagent d'autoriser, respectivement de continuer à autoriser, le télétravail dans le futur

**83 %\***

des entreprises participantes pratiquant le télétravail estiment que des démarches supplémentaires pour augmenter les seuils de « tolérance » devraient être entreprises par le Luxembourg (au niveau régional ou européen / international)

**20 %\***

des entreprises participantes pratiquant le télétravail ont déjà perdu un candidat potentiel car elles ne proposaient pas assez de télétravail. Ce chiffre est en augmentation constante

## Construction – Pratiques actuelles

74

entreprises participantes  
(représentant 9% des réponses du secteur  
non-financier)

49%

des entreprises participantes **autorisent** la  
pratique du télétravail à leurs salariés

50%\*

des entreprises  
participantes pratiquant  
le télétravail ont entre  
76% et 100% de salariés  
effectivement autorisés  
à télétravailler

64%\*

des entreprises participantes ne permettent  
pas la pratique du télétravail à certaines  
catégories de salariés (dont 9% n'autorisent  
pas le télétravail aux salariés frontaliers)

27%\*

des entreprises participantes pratiquant le  
télétravail autorisent 2 jours ou plus de télétravail  
par semaine



## Construction – Pratiques envisagées

**73 %\***

des entreprises participantes pratiquant le télétravail souhaiteraient avoir la possibilité d'offrir à leurs salariés 2 jours de télétravail ou plus par semaine, en toute neutralité fiscale et de sécurité sociale

**49 %**

des entreprises participantes envisagent d'autoriser, respectivement de continuer à autoriser, le télétravail dans le futur

**91 %\***

des entreprises participantes pratiquant le télétravail estiment que des démarches supplémentaires pour augmenter les seuils de « tolérance » devraient être entreprises par le Luxembourg (au niveau régional ou européen / international)

**23 %\***

des entreprises participantes pratiquant le télétravail ont déjà perdu un candidat potentiel car elles ne proposaient pas assez de télétravail. Ce chiffre est en augmentation constante

## Fonds d'investissement – Pratiques actuelles

32

entreprises participantes  
(représentant 12% des réponses du secteur  
financier)

91%

des entreprises participantes **autorisent** la  
pratique du télétravail à leurs salariés

79%

des entreprises  
participantes pratiquant  
le télétravail ont entre  
76% et 100% de salariés  
effectivement autorisés  
à télétravailler

13%

des entreprises participantes ne permettent  
pas la pratique du télétravail à certaines  
catégories de salariés (dont 3% n'autorisent  
pas le télétravail aux salariés frontaliers)

31%

des entreprises participantes pratiquant le  
télétravail autorisent 2 jours ou plus de télétravail  
par semaine. De plus, **21%** des entreprises  
participantes appliquent un traitement différencié  
en fonction de la résidence des salariés



## Fonds d'investissement – Pratiques envisagées

**83 %**

des entreprises participantes pratiquant le télétravail souhaiteraient avoir la possibilité d'offrir à leurs salariés 2 jours de télétravail ou plus par semaine, en toute neutralité fiscale et de sécurité sociale

**94 %**

des entreprises participantes envisagent d'autoriser, respectivement de continuer à autoriser, le télétravail dans le futur

**100 %**

des entreprises participantes pratiquant le télétravail estiment que des démarches supplémentaires pour augmenter les seuils de « tolérance » devraient être entreprises par le Luxembourg (au niveau régional ou européen / international)

**52 %**

des entreprises participantes pratiquant le télétravail ont déjà perdu un candidat potentiel car elles ne proposaient pas assez de télétravail. Ce chiffre est en augmentation constante

## HoReCa – Pratiques actuelles

36

entreprises participantes  
(représentant 4% des réponses du secteur  
non-financier)

6%

des entreprises participantes **autorisent** la  
pratique du télétravail à leurs salariés

3%

des entreprises participantes envisagent  
d'autoriser, respectivement continuer à autoriser,  
le télétravail dans le futur

## Industries – Pratiques actuelles

80

entreprises participantes  
(représentant 10% des réponses du secteur  
non-financier)

66%

des entreprises participantes **autorisent** la  
pratique du télétravail à leurs salariés

22%\*

des entreprises  
participantes pratiquant  
le télétravail ont entre  
76% et 100% de salariés  
effectivement autorisés  
à télétravailler

79%\*

des entreprises participantes ne permettent  
pas la pratique du télétravail à certaines  
catégories de salariés (dont 6% n'autorisent  
pas le télétravail aux salariés frontaliers)

33%\*

des entreprises participantes pratiquant le  
télétravail autorisent 2 jours ou plus de télétravail  
par semaine. De plus, **20%** des entreprises  
participantes appliquent un traitement différencié  
en fonction de la résidence des salariés



## Industries – Pratiques envisagées

**69 %\***

des entreprises participantes pratiquant le télétravail souhaiteraient avoir la possibilité d'offrir à leurs salariés 2 jours de télétravail ou plus par semaine, en toute neutralité fiscale et de sécurité sociale

**69 %**

des entreprises participantes envisagent d'autoriser, respectivement de continuer à autoriser, le télétravail dans le futur

**91 %\***

des entreprises participantes pratiquant le télétravail estiment que des démarches supplémentaires pour augmenter les seuils de « tolérance » devraient être entreprises par le Luxembourg (au niveau régional ou européen / international)

**42 %\***

des entreprises participantes pratiquant le télétravail ont déjà perdu un candidat potentiel car elles ne proposaient pas assez de télétravail. Ce chiffre est en augmentation constante



## Services aux entreprises – Pratiques actuelles

113

entreprises participantes  
(représentant 14% des réponses du secteur  
non-financier)

73%

des entreprises participantes **autorisent** la  
pratique du télétravail à leurs salariés

69%\*

des entreprises  
participantes pratiquant  
le télétravail ont entre  
76% et 100% de salariés  
effectivement autorisés  
à télétravailler

35%\*

des entreprises participantes ne permettent  
pas la pratique du télétravail à certaines  
catégories de salariés (dont 3% n'autorisent  
pas le télétravail aux salariés frontaliers)

48%\*

des entreprises participantes pratiquant le  
télétravail autorisent 2 jours ou plus de télétravail  
par semaine. De plus, **12%** des entreprises  
participantes appliquent un traitement différencié  
en fonction de la résidence des salariés

## Services aux entreprises – Pratiques envisagées

**94 %\***

des entreprises participantes pratiquant le télétravail souhaiteraient avoir la possibilité d'offrir à leurs salariés 2 jours de télétravail ou plus par semaine, en toute neutralité fiscale et de sécurité sociale

**78 %**

des entreprises participantes envisagent d'autoriser, respectivement de continuer à autoriser, le télétravail dans le futur

**89 %\***

des entreprises participantes pratiquant le télétravail estiment que des démarches supplémentaires pour augmenter les seuils de « tolérance » devraient être entreprises par le Luxembourg (au niveau régional ou européen / international)

**32 %\***

des entreprises participantes pratiquant le télétravail ont déjà perdu un candidat potentiel car elles ne proposaient pas assez de télétravail. Ce chiffre est en augmentation constante

## IT et Telecom – Pratiques actuelles

129

entreprises participantes  
(représentant 16% des réponses du secteur  
non-financier)

91%

des entreprises participantes **autorisent** la  
pratique du télétravail à leurs salariés

70%

des entreprises  
participantes pratiquant  
le télétravail ont entre  
76% et 100% de salariés  
effectivement autorisés  
à télétravailler

42%

des entreprises participantes ne permettent  
pas la pratique du télétravail à certaines  
catégories de salariés (dont 14% n'autorisent  
pas le télétravail aux salariés frontaliers)

49%

des entreprises participantes pratiquant le  
télétravail autorisent 2 jours ou plus de télétravail  
par semaine. De plus, **21%** des entreprises  
participantes appliquent un traitement différencié  
en fonction de la résidence des salariés



## IT et Telecom – Pratiques envisagées

**89 %**

des entreprises participantes pratiquant le télétravail souhaiteraient avoir la possibilité d'offrir à leurs salariés 2 jours de télétravail ou plus par semaine, en toute neutralité fiscale et de sécurité sociale

**93 %**

des entreprises participantes envisagent d'autoriser, respectivement de continuer à autoriser, le télétravail dans le futur

**96 %**

des entreprises participantes pratiquant le télétravail estiment que des démarches supplémentaires pour augmenter les seuils de « tolérance » devraient être entreprises par le Luxembourg (au niveau régional ou européen / international)

**58 %**

des entreprises participantes pratiquant le télétravail ont déjà perdu un candidat potentiel car elles ne proposaient pas assez de télétravail. Ce chiffre est en augmentation constante



## Autres secteurs d'activités – Pratiques actuelles

186

entreprises participantes

59%

des entreprises participantes **autorisent** la pratique du télétravail à leurs salariés

54%\*

des entreprises participantes pratiquant le télétravail ont entre 76% et 100% de salariés effectivement autorisés à télétravailler

55%\*

des entreprises participantes ne permettent pas la pratique du télétravail à certaines catégories de salariés (dont 2% n'autorisent pas le télétravail aux salariés frontaliers)

38%\*

des entreprises participantes pratiquant le télétravail autorisent 2 jours ou plus de télétravail par semaine. De plus, **17%** des entreprises participantes appliquent un traitement différencié en fonction de la résidence des salariés

## Autres secteurs d'activités – Pratiques actuelles

**82 %\***

des entreprises participantes pratiquant le télétravail souhaiteraient avoir la possibilité d'offrir à leurs salariés 2 jours de télétravail ou plus par semaine, en toute neutralité fiscale et de sécurité sociale

**61 %**

des entreprises participantes envisagent d'autoriser, respectivement de continuer à autoriser, le télétravail dans le futur

**96 %\***

des entreprises participantes pratiquant le télétravail estiment que des démarches supplémentaires pour augmenter les seuils de « tolérance » devraient être entreprises par le Luxembourg (au niveau régional ou européen / international)

**33 %\***

des entreprises participantes pratiquant le télétravail ont déjà perdu un candidat potentiel car elles ne proposaient pas assez de télétravail. Ce chiffre est en augmentation constante



UNION DES ENTREPRISES  
LUXEMBOURGEOISES

